



COMMISSION DE
L'OCEAN INDIEN



**PLAN D'ACTION DE REDUCTION ET DE
GESTION DES DECHETS DANS LES PAYS DE
LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN**

Janvier 2019

Table des matières

1	Introduction.....	3
1.1	La Commission de l'océan Indien	3
1.2	La COI face à la problématique des déchets dans ses Etats membres	3
1.3	Le constat régional dans le secteur de la gestion des déchets	4
2	Le plan d'action	7
2.1	Justification d'un plan d'action	7
2.2	Méthodologie	7
2.3	Les stratégies.....	8
2.4	Les axes prioritaires du plan d'action.....	8
2.5	Les activités du plan d'action	9
2.5.1	Coordination du programme.....	9
2.5.2	Activité 1 : Observatoire régional de la filière déchet.....	9
2.5.3	Activité 2 : Cadres réglementaires et institutionnels des États membres de la COI.....	12
2.5.4	Activité 3 : Environnement privilégié pour le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation	15
3	Planning prévisionnel global	16
4	Budget prévisionnel global	18
5	Annexes	18

1 INTRODUCTION

1.1 La Commission de l'océan Indien

Créée en 1984, la Commission de l'océan Indien (COI), dont le siège se situe à Ébène, Maurice, est une organisation intergouvernementale regroupant cinq États : les Comores (815 000 habitants), la France/La Réunion (850 000 habitants), Madagascar (25 600 000 habitants), Maurice (1 300 000 habitants) et les Seychelles (96 000 habitants). Leurs principales activités ciblent le tourisme, l'agriculture et la pêche.

Seule organisation régionale africaine consacrée exclusivement aux intérêts des États et territoires insulaires, elle représente les enjeux et intérêts régionaux de ses membres sur le plan régional et mondial. L'objectif clé de l'organisation est de construire une Indianocéanie forte et unie fondée sur la recherche de la résilience et d'un développement durable pour l'ensemble de ses États membres. Pour y parvenir la COI met en œuvre, avec l'aide de ses partenaires financiers, de nombreux projets dans les domaines du développement durable, de la santé, de l'éducation, du changement climatique, etc. afin de préserver nos richesses et de faire face aux difficultés similaires qu'ils rencontrent. Leurs difficultés se traduisent principalement par leurs caractéristiques insulaires : géographie, isolement, vulnérabilité climatique. A plus petite échelle, chaque État membre est également impacté par les problématiques politiques, économiques, socio-culturels et environnementaux que connaît tout pays.

1.2 La COI face à la problématique des déchets dans ses États membres

Depuis plusieurs années, les États membres sont confrontés aux questions de plus en plus récurrentes de la gestion et de la réduction des déchets. Les situations sont différentes dans chaque État, mais de plus en plus visibles et inquiétantes sur le plan sanitaire et environnemental. A plusieurs reprises, la COI a mené des opérations pour venir en appui aux États sur ces questions :

- Le projet ARPEGE (2003-2006) a édité un classeur pédagogique intitulé « Education relative à l'environnement » à destination des enseignants de la région pour qu'ils puissent mieux intégrer l'éducation environnementale. La thématique « Déchet » y est présente et le projet a encadré 65 écoles pilotes et 170 enseignants ;
- Le projet PROGECO (2006-2011) a travaillé sur la gestion durable des déchets dans les régions cibles de RECOMAP et a fait ressortir toute une méthodologie dans la gestion des déchets solides ;
- Le projet ISLANDS (2011-2017) a également sensibilisé les États membres à cette thématique en lançant l'initiative Ecolab qui consiste à permettre à des groupes de femme en situation de vulnérabilité d'avoir recours à une activité économique tout en respectant l'environnement. Ces groupes ont été formés au recyclage de déchets non dangereux pour fabriquer des objets d'artisanat. Un manuel Ecolab a d'ailleurs été élaboré afin que toute personne désirant fabriquer des objets à base de déchets recyclables puisse le faire de manière simple ;
- Le projet GDZCOI (2014-2017) a diffusé les bonnes pratiques de la région concernant la gestion intégrée des zones côtières et mis en avant la thématique « Déchet » pour permettre aux acteurs de la région d'échanger sur les bonnes pratiques et de sensibiliser à la pollution des côtes.

1.3 Le constat régional dans le secteur de la gestion des déchets

a) Le contexte économique

Saisi par son conseil des ministres, la COI a commandé un diagnostic régional pour orienter son action en matière de gestion et valorisation des déchets en cohérence avec les initiatives et politiques publiques nationales. Les observations au sein de l'Indianocéanie sont différentes, comme l'illustre la Figure 1.



Figure 1: Matrice montrant le niveau de développement des Etats COI dans le secteur de la gestion des déchets (Source : Diagnostic COI 2014).

Les Comores et Madagascar sont à un stade initial de leur développement concernant le secteur des déchets. A Madagascar, un secteur parallèle informel s'est mis en place autour de la récupération, la transformation et la revente des déchets ou des produits recyclés, que ce soit à travers le secteur privé ou les associations locales. Malgré l'implication du secteur privé, les difficultés liées à la mise en place d'une réglementation claire ralentissent le développement et la gestion des déchets de ces deux Etats. Maurice et les Seychelles sont actuellement à un stade plus structuré et disposent de stratégies de gestion des déchets plus avancées dans la région. Ces stratégies sont en cours de révision. Enfin, La Réunion maintient un développement plus avancé et abouti dans le secteur grâce à son statut de département français qui l'oblige à respecter les normes européennes en la matière.

b) La réglementation en matière de gestion des déchets dans les Etats membres

De fortes disparités entre Etats existent au niveau national concernant les réglementations dans le secteur des déchets. Le tableau ci-dessous compare les différences entre les corpus réglementaires nationaux en matière de déchets. Les Comores, Madagascar et les Seychelles sont les moins avancés, notamment sur l'obligation d'information des entreprises travaillant dans le secteur. En ce qui concerne La Réunion, elle seule possède dans sa réglementation des points importants telle que la

définition et la planification des modes de valorisation ou encore des modes de financement nécessaires à la gestion des déchets.

Tableau 1: Comparaison des corpus réglementaires nationaux en matière de déchets

	Réunion	Maurice	Comores	Seychelles	Madagascar
Loi-cadre sur l'Environnement	✓	✓	✓	✓	✓
Texte général concernant la gestion des déchets	✓	✓	✓	✓	✓
Définition des compétences en matière de gestion des déchets	✓	✓	✓	✓	✓
Classification/liste des déchets y compris déchets dangereux (classification de la Convention de Bâle)	✓	✓	✓	✓	✓
Obligation d'information des entreprises effectuant des opérations d'élimination ou de valorisation	✓	✓			
Définition des sanctions en cas d'infraction	✓	✓	✓	✓	✓
Définition et planification des modes de valorisation/traitement/élimination	✓				
Modes de financement y compris contribution au recyclage/élimination	✓				
Textes relatifs à des déchets spécifiques (PCB, Amiante, Emballages, Huiles usagées...).	✓	✓			

Dès lors, les contraintes réglementaires apparaissent comme de vrais freins au développement régional de la gestion des déchets. Le manque de réglementation entraîne un manque de suivi et de contrôle des installations de traitement, ce qui n'incite ni au tri ni à la valorisation des déchets, et le manque d'homogénéisation ralentit le développement régional du secteur. Aussi, les coûts de traitement et l'absence de modes de financement ne facilitent pas le développement des filières de traitement.

Le constat régional établi au niveau des réglementations internationales (l'ensemble des conventions est visible en annexe 1) fait ressortir trois principales conventions, qui régissent les règles de transport et de gestion des déchets dangereux selon les Etats :

- La convention de Bâle : elle s'applique aux 5 Etats membres et constitue la base en termes de réglementation pour le transfert des déchets dans la zone. Elle offre entre autres une classification, un contrôle et un mode de transfert des déchets dangereux pour l'ensemble des Etats ;
- La convention de Bamako : elle s'applique uniquement aux Comores et à Maurice, interdisant les deux Etats à importer des déchets dangereux.
- La réglementation européenne CE 1013/2006 : elle s'applique uniquement à La Réunion en tant que département français et lui interdit d'exporter ses déchets dangereux dans les autres Etats membres de la COI. En effet, ce règlement lui interdit d'exporter des déchets dangereux vers des pays hors pays de l'OCDE, ce qui génère un frein au développement de la gestion des déchets au niveau régional.

Le contexte réglementaire et institutionnel actuel de chaque Etat ne permet donc pas d'optimiser le tri des déchets et de gérer les déchets dangereux à l'échelle régionale. Seules quelques initiatives privées en matière de gestion des déchets dangereux ont pu naître grâce à la réglementation internationale appliquée aux industriels.

c) *La gestion des déchets : entre déchets ménagers et déchets industriels*

Tableau 2 : Données connues des quantités de déchets ménagers pour chaque Etat membre de la COI et ratio par habitant

	Comores	Madagascar	Maurice	Réunion	Seychelles
Déchets ménagers - 2016	148 941 t/an	689 850 t/an	480 000 t/an	514 470 t/an	86 250 t/an
Superficie du territoire	2 170 km ²	587 000 km ²	2 050 km ²	2 512 km ²	455 km ²
Ratio quantité de déchets / habitant	187 kg/hab	28 kg/hab	380 kg/hab	595 kg/hab	911 kg/hab

Les Comores et Madagascar sont les États qui connaissent le plus de difficultés en matière de gestion des déchets. De nombreuses initiatives sont lancées par des structures associatives telles que l'association 2-mains, mais l'absence de stratégie de gestion clairement définie rend la tâche plus difficile. Aux Comores, les déchets se retrouvent en grande partie dans les rues et le secteur privé n'est pas réellement impliqué faute de moyens. Madagascar connaît à la fois une dynamique associative et industrielle malgré des lacunes réglementaires et financières. Le secteur privé met en place des installations de traitement par filière et l'une des lacunes réside dans le manque de liens entre les organismes collecteurs et les entreprises de valorisation.

Aux Seychelles et à Maurice, une volonté d'instaurer une économie tournée vers le tri, le recyclage et respectueuse de l'environnement est prépondérante. A Maurice, il émane du secteur privé une réelle volonté de mettre en œuvre des filières de traitement des déchets, d'où une gestion industrielle des déchets plus structurée que celle des déchets ménagers. Le gouvernement souhaite néanmoins trouver des solutions et revoit actuellement son plan stratégique de gestion des déchets ménagers. Le secteur industriel mauricien est très actif malgré les difficultés que connaissent parfois les entreprises à pérenniser leurs activités. Aux Seychelles, le secteur privé est plus timide et disparate que celui de Maurice, cependant des efforts pour inciter au tri sont concrètement visibles auprès de la population. L'archipel a par exemple mis en place une consigne pour la récupération des bouteilles en verre, des bouteilles en plastique et des canettes, et les associations participent grandement à la sensibilisation au tri et au recyclage.

Enfin, La Réunion, qui suit les normes et politiques françaises et européennes, possède une longueur d'avance sur les autres Etats. Cet avantage permet aux autres pays de profiter du retour d'expérience de l'île afin d'améliorer leur gestion des déchets. Néanmoins, de nombreux points restent encore à mettre en œuvre afin que la collecte, le tri et le recyclage des déchets soient plus efficaces.

Les contraintes que connaissent les Etats membres sont donc à la fois spécifiques aux Etats mais également d'ordre global. La géographie, la démographie et la réglementation sont autant de difficultés qui, ajoutées aux traditions et cultures de chaque population, sont des défis régionaux à relever, sans oublier l'arrivée à saturation des centres d'enfouissement de chaque Etat membre.

2 LE PLAN D'ACTION

2.1 Justification d'un plan d'action

A la suite du diagnostic régional commandé par la COI en 2014, les conclusions et recommandations ont présenté les points clés à mettre en œuvre afin de favoriser et accompagner la mise en place d'une gestion régionale des déchets. Les participants de l'atelier de restitution final ont ainsi reconnu la nécessité de mettre en œuvre des actions transversales d'accompagnement à la réalisation d'une gestion régionale optimisée des déchets (voir annexe 2).

Ce plan d'action reprend donc les conclusions du rapport et fait ressortir 3 actions clé à mettre en œuvre. L'objet de ce plan d'action est de décrire les actions qui seront mises en œuvre par la COI et en détaille les aspects techniques et financiers.

2.2 Méthodologie

L'élaboration du plan d'action s'appuie essentiellement sur les analyses et conclusions du diagnostic régional publié en 2014 qui dresse un état des lieux de la gestion des déchets au sein des États membres de la COI. De très nombreuses actions se sont dégagées du plan d'action et la session de dialogue régional avec les parties prenantes nationales des pays de la COI a mis en lumière les axes prioritaires visant des actions régionales.

Le plan d'action vient ainsi hiérarchiser les activités pour mener en premier lieu les actions les plus pertinentes au niveau régional. Ces actions régionales viennent en complément des politiques publiques nationales de chaque Etat membre de la COI.

La vision et les concepts qui ont été appliqués à l'élaboration du plan sont les suivants :

1. **Opérationnalité** : Le plan d'action est opérationnel, le constat a été développé, il s'agit d'apporter des réponses à travers des actions précises, claires, en s'appuyant sur des indicateurs de réussite évidents ;
2. **Contextualisation** : Le plan intègre les disparités économiques, institutionnelles, légales, environnementales et sociales des États membres. L'approche sera régionale, l'action sera locale ;
3. **Formation** : Les échanges d'expertise et la mutualisation des savoirs régionaux seront privilégiés. Les activités impliqueront nécessairement un renforcement des capacités et des compétences nationales et locales par le biais de formations ;
4. **Cadre réglementaire favorable** : La politique publique est le principal outil incitatif pour le développement d'une économie circulaire. Une approche régionale, indispensable pour des États insulaires, exige une réelle attention afin de privilégier les actions de cohérence régionale ;
5. **Progression efficace** : Le plan d'action n'a pas l'ambition de couvrir toutes les activités relatives à la gestion des déchets dans la région ni toutes les actions afférentes à leurs traitements. Un grand nombre de projets d'importance dans ce domaine tant au niveau régional que national sont en cours et l'important pour ce plan d'action sera donc de veiller à la complémentarité entre projets.

Le Secrétariat général de la COI a bénéficié du support financier de l'Agence Française de Développement pour réaliser le diagnostic régional, la session de dialogue et le développement du plan d'action. La Région Réunion et le Ministère des Affaires Etrangères Français ont également contribué techniquement au plan d'action à travers la mise à disposition de ses assistants techniques.

2.3 Les stratégies

La vision transcrite de ce plan d'action s'appuie sur les stratégies suivantes :

- Être opérationnel dès 2019, en développant les composantes les plus accessibles et réalistes à court et moyen terme ;
- Travailler étroitement avec les institutions publiques et le secteur privé ;
- Agir au niveau régional en proposant des réponses aux contextes nationaux ;
- Faire de la gestion et de la valorisation des déchets un outil de développement social et d'intégration ;
- Promouvoir le lien entre la gestion des déchets et la production d'énergie ;
- Favoriser l'émergence d'une prise de conscience régionale sur l'économie circulaire en s'intéressant aux filières de traitement les plus faciles à mettre en place ;
- Traiter en priorité les actions permettant de réduire rapidement les principaux risques sanitaires et environnementaux.

Le plan d'action couvre une période de 5 ans.

Le plan d'action constitue la programmation pluriannuelle des actions du Secrétariat général de la COI dans le secteur de la réduction et de la gestion des déchets. Les projets instruits par la COI dans ce secteur seront développés en cohérence avec le plan d'action et les priorités nationales des États membres.

2.4 Les axes prioritaires du plan d'action

- Axe 1 :** Conception et lancement d'un observatoire régional des déchets ; Facilitation de rencontres entre professionnels des différents pays sur des thématiques pertinentes pour le traitement et la valorisation des déchets (réseaux d'exportation, collectes et traitements, douanes, opportunités d'affaires, mutualisation des plateformes techniques, etc.) ;
- Axe 2 :** Accompagnement à l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel des pays de la COI ; Sur la base du diagnostic, proposer des solutions et des actions à entreprendre pour lever les barrières réglementaires ;
- Axe 3 :** Création d'un environnement privilégié pour le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation en matière de réduction et de valorisation des déchets plastiques en mer.

2.5 Les activités du plan d'action

2.5.1 Coordination du programme

Cette activité a pour fonction d'assurer la bonne mise en œuvre des différents projets qui constituent le plan d'action. La COI a déjà, au sein de son département « Environnement durable et changement climatique » une équipe pouvant assurer le suivi de ces activités. Il est impératif de la pérenniser dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

Objectif

Gérer les activités du plan d'action, suivre leur progression et assurer leur bonne coordination afin de répondre aux objectifs communs du programme.

Résultats attendus

- *Mise en œuvre et suivi des activités dans les délais définis par le plan d'action.*

Activités et durée

Toute la durée du plan d'action (5 ans).

Budget prévisionnel

Description	N	Unité	Coût unitaire	Total
Assistant technique	5	Année	24 000 €	120 000 €
Frais de fonctionnement	12,5	%		15 000 €
Total				135 000 €

2.5.2 Activité 1 : Observatoire régional de la filière déchet

Les sujets qui entourent la gestion des déchets sont nombreux, qui plus est dans le cas d'un ensemble de pays possédant des disparités sur les plans économique, démographique et politique. La méconnaissance des gisements de déchets à l'échelle locale et régionale induit un manque important de développement d'initiatives de niveau industriel.

A la suite du diagnostic 2014, il apparaît que la connaissance des gisements produits et collectés pour chaque Etat reste très parcellaire et représente à peine 30% des données de base demandées initialement. Les conclusions et recommandations de l'étude mentionnent que les données nécessaires à la prise de décision économique et politique en matière de gestion des déchets sont insuffisantes, ce qui traduit une précocité dans la démarche de mutualisation de filières de traitement au niveau régional. En effet, les acteurs du traitement et de la valorisation des déchets, notamment des opérateurs privés, sont présents dans la région avec parfois une capacité de traitement largement sous-utilisée. L'observatoire est donc l'une des actions proposées par l'étude diagnostic pour pallier le manque d'informations dans la région (voir annexe 3).

A l'heure actuelle, aucune structure (hormis à La Réunion) n'est capable d'informer ou de renseigner sur les filières de traitement ainsi que le volume traité des déchets. La mise en œuvre d'initiatives similaires dans les autres pays membres constitue un prérequis à la centralisation de données au niveau régional. En concentrant les données au sein d'un observatoire régional, on offre une visibilité régionale et un meilleur suivi dans le traitement donné aux différentes filières. C'est également l'opportunité de mettre en relation les différents acteurs de la zone et de favoriser les échanges.

L'observatoire régional sera un atout pour observer et informer, au travers d'indicateurs, les professionnels du secteur et des administrations publiques et permettra d'échanger entre producteurs et repreneurs de déchets via une plateforme d'échange et l'organisation de rencontres/débats sur les problématiques freinant le développement du secteur.

L'observatoire sera un élément structurant des réseaux nationaux en soutenant l'utilisation d'indicateurs communs avec les autres États de la COI.

Objectif

Créer un observatoire de la filière déchet pour informer, suivre et améliorer la connaissance des flux de déchets et favoriser les échanges entre professionnels du milieu au niveau national et régional.

Objectifs spécifiques

- 1) Recenser et informer sur les quantités de déchets par filière pour chaque État membre, les réglementations ainsi que les flux de gestion de déchets :

Sur la base des données qui seront fournies par les structures nationales identifiées, une base de données sera construite au niveau régional et permettra une centralisation et harmonisation de l'information et une expertise régionale des données. Les données seront catégorisées par type de déchets et l'analyse montrera l'analyse des flux de déchets ainsi que les perspectives d'évolution au niveau régional.

- 2) Mettre en contact les professionnels à travers une plateforme d'échange et organiser des rencontres/débats sur les problématiques rencontrées par les industriels :

Les sujets qui pourraient être soulevés lors de ces rencontres sont, entre autres les sujets/débats abordant la réglementation, le développement des filières, les finances, l'implication des douanes, la question du transport et l'exportation, l'innovation, les filières d'achats, les mutualisations et la favorisation d'une économie circulaire, etc. Ces rencontres permettront de créer un espace propice au développement de réseaux et au développement de projets tels que les activités liées aux déchets valorisables ou la création d'activités spécifiques aux déchets dangereux.

A qui va-t-il servir ?

L'ensemble des industriels du secteur des déchets et les administrations publiques.

Résultats attendus

- Contribuer au développement des connaissances nationales par le biais de l'animation d'un observatoire régional opérationnel et fonctionnel pouvant suivre et synthétiser la situation de la gestion des déchets dans les pays de la COI ;
- Décloisonner les secteurs et mettre en relation les professionnels de la région concernant le secteur de la gestion des déchets afin de réfléchir ensemble sur les contraintes et difficultés du secteur ;
- Amener une réflexion pouvant aboutir à des projets opérationnels ou liés à l'innovation et la recherche de nouvelles technologies.

Activités

PRAD-1A : Identification des partenaires pour la mise en place de l'observatoire

- Identifier les partenaires nationaux et régionaux intéressés pour être les administrateurs et/ou gérants de l'observatoire régional ;
- Collaborer avec l'observatoire de La Réunion, géré par l'agence de l'urbanisme AGORAH, afin de bénéficier du retour d'expérience pour la conception d'un tel outil. D'autres institutions pourront également être consultées.

PRAD-1B : Création d'une base de données et collecte d'informations

- Créer une base de données avec les partenaires. La COI assurera un suivi et l'animation des réseaux de collecte nationaux et régionaux ;
- Collecter les informations présentes auprès des acteurs locaux de chaque État membre, à son niveau. Cette collecte se fera au plus près du point de collecte, afin de vérifier l'information ;
- Recenser et actualiser les gisements de déchets dangereux et non dangereux au niveau de chaque État : flux des déchets générés, collectés, transportés et valorisés ou traités ;
- Consolider et faciliter la mise à jour des données, par exemple via une base de données en ligne accessible aux opérateurs.

PRAD-1C : Mise en place de l'observatoire régional

- Créer le site internet de l'observatoire régional. Le site Internet jouera également le rôle d'une plateforme regroupant l'ensemble des informations recueillies et permettant le tissage des liens entre les différents acteurs créant une « connectivité régionale virtuelle » ;
- Lancer l'observatoire régional des déchets et désigner le partenaire en charge de sa gestion ;
- Créer et organiser le comité de pilotage (une fois par an) chargé de désigner les axes de travail de l'observatoire sur l'année.

PRAD-1D : Animation et organisation de rencontres et d'ateliers pour les professionnels

- Planifier et structurer la mise en œuvre des rencontres. Cette étape a pour objectif d'aborder les aspects structurels, logistiques, financiers et de définir le schéma technique et opérationnel des rencontres. La COI pourra rechercher un partenariat pour réaliser cette activité ;
- Animer un réseau de professionnels par un ensemble d'actions de formation et de communication ;
- Organiser les rencontres et permettre aux acteurs professionnels d'échanger sur les thématiques les plus bloquantes dans le domaine de la gestion et valorisation des déchets afin de trouver des solutions. Ces échanges entre pays membres permettront d'avoir un échange d'idées sur les actions futures à entreprendre, mais aussi un échange de bonnes pratiques ou de retours d'expérience pouvant faire naître de nouveaux projets au sein des Etats membres ;
- Développer des compétences en matière de groupage et de trading ;
- Faire émerger des projets à la suite des rencontres menées si l'opportunité se présente.

Durée

La durée prévue est celle du plan d'action : 5 ans.

Planning prévisionnel

Ensemble d'activités	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4				Année 5			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Coordination des activités																				
Identification des partenaires Etats membres																				
Assistance de l'AGORAH																				
Création base de données																				
Méthodologie de collecte de données																				
Collecte et analyse																				
Création comité de gestion																				
Création site Internet de l'observatoire régional																				
Lancement observatoire																				
Réunions comité de gestion observatoire																				
Rencontres/ateliers/débats : préparation																				
Rencontres/ateliers/débats : animation																				
Développement de projets																				

Budget prévisionnel

Description	N	Unité	Coût unitaire	Total
Accompagnement technique international	1	Forfait		20 000 €
Création d'un site internet	1	Forfait	20 000 €	20 000 €
Création et animation observatoire	4	Année	20 000 €	80 000 €
Lancement observatoire	1	Evènement	20 000 €	20 000 €
Rencontres thématiques (une par an par pays)	25	Rencontre	10 000 €	250 000 €
			Total	390 000 €

2.5.3 Activité 2 : Cadres réglementaires et institutionnels des États membres de la COI

Les contraintes réglementaires nationales ou internationales peuvent limiter le potentiel de développement régional de la gestion des déchets. Hormis La Réunion, l'absence de réglementations ou de contrôle des réglementations limite considérablement la mise en place du tri et de la valorisation des déchets. De même, la gestion optimisée des déchets dangereux est confrontée à un contexte réglementaire et institutionnel non adapté. Enfin, le manque d'uniformisation des corpus

réglementaires entre les États de la COI bloque les possibilités de régionalisation de la gestion des déchets.

Objectif

Accompagner la mise à jour des politiques publiques touchant au secteur des déchets dans les pays membres de la COI et formuler des recommandations afin de favoriser une mutualisation des filières et le développement d'une économie circulaire dans la région.

Résultats attendus

- *Mise à jour du recensement des réglementations et textes de lois relatifs à la gestion des déchets en vigueur ;*
- *Accompagnement des États dans leurs démarches administratives et réglementaires pour faciliter la mise en place de leurs projets – possibilité de formations ponctuelles à destination des États ou d'acteurs privés ;*
- *Mise en place d'une réglementation commune et d'outils de financement potentiels associés, notamment en ce qui concerne les déchets dangereux ;*
- *Renforcement des capacités en matière de contrôle environnemental et douanier ;*
- *Actions politiques envisageables pour faciliter les échanges inter-régionaux ;*
- *Financement d'un appui institutionnel et technique pour les déchets dangereux ;*
- *Programme d'appui au secteur privé pour les déchets dangereux.*

Activités

PRAD-2A : État des lieux des réglementations et axes institutionnels en matière de stratégie de gestion des déchets

- *Établir une analyse précise des réglementations en vigueur dans les États membres et les confronter à la perspective du développement d'une économie circulaire régionale et nationale.*

PRAD-2B : Amélioration des axes réglementaires et institutionnels en matière de gestion des déchets

- *Effectuer un constat des réglementations en vigueur dans chaque Etat membre ainsi que leur pertinence (contrôle, suivi, efficacité de la réglementation ou loi en vigueur, faiblesses). Ce constat pourrait prendre la forme d'une analyse SWOT : forces, faiblesses, opportunités et menaces ;*
- *Proposer des solutions pour l'amélioration des réglementations déjà en place. Ces solutions seront listées et décrites précisément et le rôle de la COI pour chaque proposition sera détaillé. La COI apportera une aide au consultant pour la facilitation des échanges avec les Etats membres et l'accès aux documents nécessaires au projet ;*
- *Apporter un soutien aux pays membres et les accompagner pour la mise en place ou l'optimisation des réglementations et des axes institutionnels au niveau national et régional.*

PRAD-2C : Mise en œuvre des actions ressortant de l'étude

- *Dialoguer avec les Etats membres et valider les actions à mettre en œuvre ;*

- *Mettre en œuvre les activités qui seront validées dans le plan d'action. Ces actions porteront, selon les contraintes rencontrées, sur le plan national, régional ou international. Elles pourront traiter les aspects liés à la caractérisation des déchets, au transport ou encore à la douane.*

Durée

L'étude se fera sur 4 mois, réparti en deux temps : un temps de mission sur le terrain (environ un mois) et un temps de travail avec remise de rapport final.

Elle se poursuivra par la suite en fonction des résultats de l'étude et des recommandations du consultant. Le budget indiqué ci-dessous ne comprend donc que le coût de l'étude afin d'obtenir les actions à engager pour l'amélioration des réglementations et cadres institutionnels.

Planning prévisionnel

Ensemble d'activités	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Réunion de démarrage																
Mission dans les 5 Etats membres																
Analyse des données collectées																
Demande d'informations supplémentaires																
Rapport intermédiaire																
Commentaires COI - Bailleur																
Modifications rapport																
Rapport final																
Présentation des résultats de l'études (COI-Bailleur)																
Validation et lancement des actions à mettre en place																

Budget prévisionnel

Description	N	Unité	Coût Unitaire	Total
Honoraires cabinet de consultant	1	Forfait		32 000 €
Vol internationaux - Economique (France)	1	A/R	1 500 €	1 500 €
Vols régionaux - Economique	1	Forfait	4 000 €	4 000 €
Frais de séjour	1	Forfait	2 500 €	2 500 €
			Total	40 000 €

2.5.4 Activité 3 : Environnement privilégié pour le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation

La COI collabore depuis 2017 avec AMVAlor, une structure de recherche et développement émanant de l'École Nationale Supérieure des Art et Métiers en France. Cette collaboration répond à l'une des recommandations du diagnostic de 2014 qui est de rechercher et développer des partenariats au niveau international. Ce partenariat s'est établi dans le cadre d'une « *Étude régionale prospective sur la gestion des déchets plastiques en Indianocéanie* ».

Parmi les différentes filières déchets pouvant faire l'objet d'un traitement régional, cette étude a contribué à identifier la filière plastique comme un sujet pertinent cumulant plusieurs critères stratégiques pour la question de la gestion des déchets à un niveau régional :

- L'urgence sanitaire et environnementale est constatée partout dans le monde, notamment en termes de pollution marine. La situation est encore plus préoccupante pour des États insulaires dont les ressources marines et côtières sont vitales pour les populations ;
- C'est un sujet mobilisateur commun pour la société civile et les acteurs privés de tous les États membres de la COI. Il peut permettre de sensibiliser les populations et agences de l'État à la question de la collecte, du traitement ou de la substitution des déchets ;
- La mise en œuvre de solutions techniques s'applique aussi bien dans le secteur industriel qu'au niveau des communautés ;

Le traitement de la filière plastique à travers la mise en œuvre d'un projet d'envergure régionale répond à l'une des recommandations du diagnostic de 2014 et permettrait de créer un environnement exemplaire pour :

- Initier des actions régionales de recherche et de développement en relation avec la collecte, le traitement des déchets et la substitution des déchets plastiques (recommandation du diagnostic de 2014) ;
- Promouvoir l'éducation, la sensibilisation et l'implication du secteur universitaire sur la question des déchets ;
- Promouvoir l'innovation technologique et la mise en place d'actions pilotes concrètes avec le secteur privé et les communautés (recommandation du diagnostic de 2014).

Objectif

Définir un programme d'envergure régionale associant recherche, éducation et innovation autour de la filière plastique.

Résultats attendus

- *Recueil de publications scientifiques sur l'état de la pollution plastique dans l'océan Indien notamment l'impact sur la santé humaine et l'état de l'environnement marin et côtier ;*
- *Émergence d'un ou deux laboratoires de recherche en Indianocéanie, spécialisés sur les déchets plastiques ;*
- *Etablir un nouveau partenariat avec le réseau Eco-École sur la sensibilisation à la pollution plastique et à l'économie circulaire ;*

- *Des opérations de communication et de sensibilisation d'envergures dans la plupart des ports accessibles de l'océan Indien ;*
- *Financer plusieurs bourses de recherche scientifique et technique en Indianocéanie ;*
- *Lancement de plusieurs projets pilotes à l'échelle industrielle dans la région ;*
- *Lancement de plusieurs projets pilotes à l'échelle communautaire dans la région ;*

Activités

PRAD-3A : Montage du projet

Cette activité est en cours de réalisation. Les activités et le budget du projet sont en cours d'élaboration et seront finalisés vers le mi-2019.

PRAD-3B : Lancement des activités du projet

Une fois le montage du projet effectué et les activités validées, les activités seront lancées dès fin 2019.

Durée

Le projet sera établi sur un programme de 5 ans, ambitieux et original afin de rassembler les 3 composantes et de lancer la dynamique « gestion et valorisation des déchets plastiques » dans les Etats membres de la COI.

3 PLANNING PREVISIONNEL GLOBAL

Le planning global reprend les plannings prévisionnels des trois composantes du plan d'action :

- L'observatoire régional des déchets sur une durée de 5 ans. La collecte de données commencera à partir de la seconde moitié de l'année 1, et la collecte et l'analyse continueront jusqu'à ce que l'observatoire soit complètement fonctionnel ;
- L'étude des axes réglementaires et institutionnels, sur 4 mois et qui débouchera sur les activités à mener pour l'amélioration des axes réglementaires et l'accompagnement des Etats membres ;
- Un programme de 5 ans rassemblant à la fois la recherche, l'éducation et l'innovation autour de la problématique de la pollution plastique dans l'océan Indien. Le début de mise en œuvre du projet est prévu pour 2019.

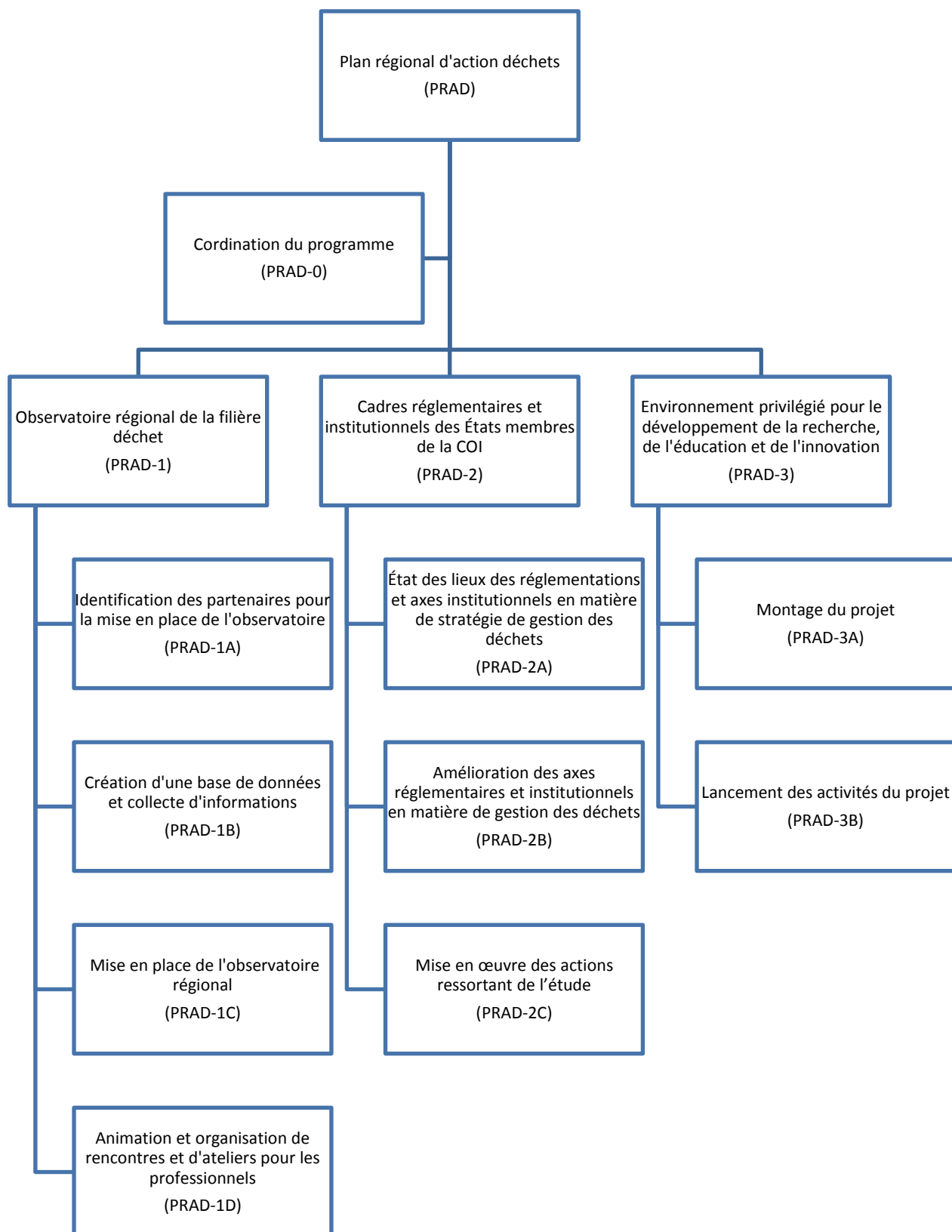


Figure 2: Synthèse des activités du plan d'action

4 BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL

Budget prévisionnel du plan d'action déchets COI	
Description	Total
Coordination du programme	135 000 €
Activité 1 : Observatoire régional de la filière déchet	390 000 €
Activité 2 : Cadres réglementaires et institutionnels des États membres de la COI	40 000 €
Activité 3 : Environnement privilégié pour le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation (*budget minimum)	4 200 000 €*
TOTAL	4 765 000 €

5 ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des différentes conventions internationales et régionales en matière de gestion des déchets pour les 5 Etats de la COI

		Comores	Madagascar	Maurice	Réunion	Seychelles
Conventions internationales	Convention de Bâle	Ratifiée le 31/10/1994	Ratifiée le 02/06/1999	Ratifiée le 24/11/1992	Approuvée le 01/07/1991	Ratifiée le 11/05/1993
	Ban Amendment	Non Signé	Non Signé	Ratifié le 09/11/04	Approuvé le 18/11/03	Non Signé
	Convention de Rotterdam	Non Signé	Approuvée le 22/09/2004	Ratifiée le 05/08/2005	Approuvée le 17/02/2004	Signée le 11/09/1998
	Convention de Stockholm	Ratifiée le 23/02/2007	Ratifiée le 18/11/2005	Ratifiée le 13/07/2004	Approuvée le 17/02/2004	Ratifiée le 03/06/2008
	Protocole de Montréal	Ratifiée le 31/10/1994	Ratifiée le 07/11/1996	Ratifiée le 18/08/1992	Approuvée le 28/12/1988	Ratifiée le 06/01/1993
Conventions régionales	Convention de Bamako	Ratifiée le 18/03/2004	Signée le 17/03/2004	Ratifiée le 29/10/1992	NA	Non Signée
	Règlement CE n°1013/2006	NA	NA	NA	Appliqué depuis le 12/07/2007	NA
	Convention de Lomé IV	1995	1995	1995	1995	1995
	Convention de Nairobi	1985	1985	1985	1985	1985
Autres Conventions	Marpol (Marine Pollution)	Ratifiée le 22/02/2000	Ratifiée le 30/11/2005	Ratifiée le 06/07/1995	Approuvée le 02/10/1983	Ratifiée le 28/02/1991
	Convention de Barcelone	NA	NA	NA	NA	NA
	Convention de Waigani	NA	NA	NA	NA	NA

Annexe 2 : Matrice des actions ressortie de l'étude diagnostique de 2014

ACTEURS		ACTIVITES			
Secteur Privé		Développement d'activités liées aux déchets valorisables			Création d'activités spécifiques aux déchets dangereux
		Recherche de partenariats au niveau international			
		Syndicalisation des activités au niveau régional		Mise en œuvre de projets d'envergure régionale	
Bailleurs			Financement d'un appui institutionnel et technique pour les déchets dangereux		Programme d'appui au secteur privé pour les déchets dangereux
		Programme d'appui au secteur privé dans le domaine des déchets valorisables	Identification et sélection des projets	Financement	Evaluation
ETATS	Comores	Renforcement des capacités en matière de contrôle environnemental et douanier	Financement d'un programme de recherche pour la mise en place de solutions techniques innovantes et adaptées	Mise en place d'une réglementation commune et des outils de financement pour certains déchets dangereux	
	Madagascar				
	Seychelles				
	Maurice				
	Réunion	Action politique pour la particularisation du statut du département vis-à-vis de s règlements européens			
COI/Groupe régional d'experts		Choix des déchets pouvant faire l'objet d'une gestion régionale	Proposition d'un cadre réglementaire régional	Appui à la mise en place d'un cadre réglementaire commun pour les déchets dangereux	
		Création d'un site BtB dédié aux déchets			
		Création d'un observatoire régional des déchets			

Annexe 3 : Modalité de mise en œuvre d'un observatoire régional des déchets – Source diagnostic 2014

Mise en place d'un Observatoire de la gestion des déchets

Contexte

La méconnaissance des gisements de déchets à l'échelle régionale de la COI représente un gap important dans le développement d'initiatives de niveau industriel.

La COI souhaite entreprendre la mise en place d'un observatoire des déchets à l'échelle de la région.

Objectifs recherchés

Objectif

- Suivi des flux de déchets générés, collectés, valorisés et stockés sur le territoire
- Suivi des coûts de gestion liée à la gestion des déchets à l'échelle du territoire

Résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus

Pas de résultats. Action à venir.

Mise en œuvre

Planning/ déroulement

2015-2018 :

- Campagne de caractérisation des déchets
- Mise en place d'une base de données à partir des informations collectées
- Développement d'un outil interne permettant un suivi de la gestion des déchets et une optimisation de la gestion statistique
- Travail en cohérence et partenariat avec les organismes partis-prenants dans l'observation des déchets :
 - Les états membres de la COI, en tant que compétence assurant le suivi des plans nationaux de gestion des déchets
 - ADEME en tant que compétence sur l'observation des déchets et disposant d'un service de coopération internationale

A partir de 2018 :

- Poursuite du développement de l'observatoire devenu opérationnel pour les activités ciblées
- Animation d'un réseau de professionnel par un ensemble d'actions de formation et de communication
- Développement des compétences en matière de groupage et de trading
- Mise en place d'un site BtB

Moyens humains

COI : chargé de mission et service de l'environnement

Moyens financiers

Budget pour le temps de travail des chargés de mission assurant le traitement des données, et l'animation de l'opération

Moyens techniques

Outil informatique

Logiciel de gestion

Base de données

Partenaires à mobiliser

ADEME

Etats membres de la COI

Annexe 4 : Cadre logique

Finalité	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs
Proposer des actions concrètes et cohérentes dans le secteur de la gestion et valorisation des déchets pouvant être mise en œuvre sur le moyen terme selon 3 axes : 1. Observatoire régional des déchets 2. Etude sur les cadres réglementaires et institutionnels 3. Développement de la recherche, l'éducation et l'innovation	1. Créer un observatoire régional des déchets pour les Etats membres de la COI	Résultat 1.1 L'identification des entités nationales souhaitant être partenaires du projet de création de l'observatoire régional.	Liste des partenaires nationaux accompagnant la mise en place de l'observatoire
		Résultat 1.2 Elaboration d'une base de données et collecte des données via les acteurs locaux de chaque Etat.	Base de données commune et remplie
		Résultat 1.3 Création et gestion du site web de l'observatoire régional des déchets.	Création du site internet Feuille de route annuelle de l'observatoire
		Résultat 1.4 Planifier et structurer la mise en œuvre des rencontres entre professionnels.	Nombre de participants aux rencontres organisées
	2. Etude sur les cadres réglementaires et institutionnels	Résultat 2.1 Recrutement du consultant pour l'étude	Appel d'offres international
		Résultat 2.2 Visites dans les Etats membres afin d'établir un état des lieux et compléter les données sur les lois et réglementations nationales en vigueur	Nombre de visites effectuées Liste des personnes et/ou entités rencontrées dans le cadre de la mission
		Résultat 2.3 Rapport du consultant donnant les mesures à entreprendre pour améliorer et accompagner les axes réglementaires et institutionnels.	Rapport final de l'étude sur les cadres réglementaires et institutionnels

Finalité	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs
	3. Monter un projet favorisant le développement de la recherche, de l'éducation et de l'innovation	Résultat 3.1 Montage du projet	Note conceptuelle
		Résultat 3.2 Phase avant-projet	Etude de préféabilité
		Résultat 3.3 Lancement des activités du projet	Recrutement de l'équipe projet

Annexe 5 : Tableau de suivi

Résultats attendus	Activités	Indicateurs
Résultat 1.1 L'identification des entités nationales souhaitant être partenaires du projet de création de l'observatoire régional.	La coordination avec AGORAH et les entités nationales de chaque Etat membre.	Convention de partenariat de la COI avec l'AGORAH
	Appui technique à la conception, au montage et à la création de l'observatoire régional des déchets.	Document méthodologique
Résultat 1.2 Elaboration d'une base de données, collecte et analyse des données via les acteurs locaux de chaque Etat.	Création de la base de données	Base de données commune
	Méthodologie de collecte de données (procédé de remplissage de la base).	Méthodologie de collecte de données opérationnelle
	Collecte des données via les acteurs locaux de chaque Etat.	Données collectées
	Noms des entités qui rempliront la base de données.	Liste de diffusion
	Analyse des données, publication des résultats et animation de l'observatoire	Observatoire régional des déchets
Résultat 1.3 Création et gestion du site web de l'observatoire régional des déchets.	Création du site web de l'observatoire régional des déchets et lancement	Site internet de l'observatoire Evènement officiel du lancement de l'observatoire Liste des invités
	Choix de l'entité qui gèrera l'observatoire régional des déchets	Nom de l'entité
	Création du comité de pilotage	Nom des personnes ou entités composant le comité de pilotage

Résultats attendus	Activités	Indicateurs
	Organisation des réunions de comité une fois par an (selon planning)	Réunion de comité de pilotage Feuille de route annuelle de l'observatoire
Résultat 1.4 Planifier et structurer la mise en œuvre des rencontres entre professionnels.	Préparation des rencontres ou ateliers/débats : aspects logistiques, techniques, opérationnels	Feuille d'émargement des participants Compte rendu des rencontres
	Recrutement animateur / facilitateur des rencontres	Identité du facilitateur Comptes-rendus des rencontres
	Validation, montage et réalisation des activités retenues, actions ou décisions ressortant des ateliers	Nombre d'activités lancées à la suite des rencontres Note conceptuelle des actions ou des projets
	Mise en œuvre d'actions ou de projets faisant suite aux rencontres, aux décisions prises ou aux idées émanant des participants.	Rapport d'activités réalisées
Résultat 2.1 Recrutement du consultant pour l'étude	Lancement des appels d'offres internationaux	Dossier d'appels d'offre
	Analyse des offres et choix du candidat	Consultant retenu
Résultat 2.2 Visites dans les Etats membres afin d'établir un état des lieux et compléter les données sur les lois et réglementations nationales en vigueur	Réunion de démarrage de l'étude : point de départ	Compte-rendu de la réunion de démarrage
	Visites dans les Etats membres	Nombre de visites effectuées Liste des personnes et/ou entités rencontrées dans le cadre de la mission

Résultats attendus	Activités	Indicateurs
Résultat 2.3 Rapport du consultant donnant les mesures à entreprendre pour améliorer et accompagner les axes réglementaires et institutionnels.	Rapport final de l'étude	Rapport final de l'étude sur les cadres réglementaires et institutionnels Nombre d'activités/solutions pour l'amélioration des cadres réglementaires et institutionnels
	Présentation des résultats	Présentation / Synthèse des résultats
Résultat 3.1 Montage du projet	Elaboration de la note conceptuelle	Note conceptuelle
	Recherche des partenaires techniques, opérationnels et financiers	Détail des activités du projet et lien avec les différents partenaires
	Dialogue avec le secteur privé de chaque Etat membre	Liste des entités privées de chaque Etat membre partenaires du projet
	Etude de pré faisabilité	Rapport de l'étude de pré faisabilité
Résultat 3.2 Phase avant-projet	Recrutement de l'équipe projet	Appel d'offres internationales et choix des membres de l'équipe
Résultat 3.3 Lancement des activités du projet	Activités liées à la recherche, l'éducation, la sensibilisation et l'innovation	Indicateurs définis dans le cadre logique du projet
Coordination, gestion, suivi et évaluation du projet		Rapport des comités de pilotage